

8 LES GEXOIS

RECENSEMENT  
DE LA POPULATION 2016

9 ZOOM SUR...

LA PISCINE  
MUNICIPALE

11 VOTRE AGENDA

CONCERT  
« LES GOLDMEN »

# L'ECHO DE GEX

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

FÉVRIER - MARS 2016 | N°78

p. 5 à 7 DOSSIER

## Le Projet Cœur de Ville



Cérémonie des Vœux de Monsieur le Maire le 9 janvier 2016



Repas des Aînés le 10 janvier 2016





*1<sup>er</sup> marché des créateurs  
à la salle des fêtes  
les 7 et 8 novembre 2015*



*Commémoration en hommage  
aux morts pour la France  
le 11 novembre 2015*



*Anniversaire des 150 ans  
de la bibliothèque municipale  
du 16 au 21 novembre 2015*



*2<sup>e</sup> édition du salon  
Vins & gastronomie de PGPA  
du 20 au 22 novembre 2015*



*Réunion publique de clôture  
de la concertation concernant  
le cœur de ville  
le 15 décembre 2015*



*Gex fête Noël avec  
de nombreuses animations  
du 2 au 24 décembre 2015*



*1<sup>er</sup> marché de Noël organisé  
par la Commission Culture  
du 12 au 23 décembre 2015*

Les enfants des membres du Personnel de la Ville étaient venus nombreux attendre l'arrivée du Père-Noël ce samedi 12 décembre 2015. Après la séance de cinéma et pour les faire patienter, un goûter, généreusement offert par M. HOLLANDE, directeur de Carrefour Market, leur a été proposé. Le Comité des Œuvres Sociales de la ville le remercie tout particulièrement pour cette délicate attention.



*Goûter de Noël organisé par  
le Comité des Œuvres Sociales  
de la ville (personnel communal)  
le 12 décembre 2015*

## Le mot du Maire



**C**hères Gexoises, chers Gexois,  
En ce début d'année, la municipalité souhaite à chacune et chacun d'entre vous le bonheur, la santé et la réalisation de vos projets. Collectivement, nous souhaitons à tous une année de Paix et de Sérénité après une année 2015 qui aura été bien sombre pour notre Pays.

Pour ce qui est des dossiers communaux, il y a quelques jours, le processus de concertation préalable à la prise de décision sur un scénario d'aménagement pour le cœur de ville s'est achevé par une réunion spécifique avec les commerçants du centre-ville. Le scénario soumis au vote du Conseil Municipal sera présenté à l'ensemble de la population dans quelques semaines. C'est une période majeure pour notre ville qui va franchir un grand pas vers l'avenir en s'adaptant aux nécessités de redynamisation de son centre pour qu'il réponde aux exigences de notre temps en matière commerciale, culturelle et de services que la population est en droit d'attendre.

Pour vous et avec vous,  
Très amicalement,

**Patrice DUNAND**  
Maire de Gex

# TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ EN MAIRIE POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

La Commune réalisera entre le 4 mars et le 31 juillet 2016 la mise aux normes d'accessibilité de l'hôtel de ville et de la salle des fêtes, rue de l'Horloge.

**P**our des raisons de sécurité et de praticabilité, la plus grande partie des services administratifs seront transférés dans d'autres locaux. Pour permettre le transfert de ceux-ci, la mairie sera fermée le 4 mars 2016.

Un panneau d'information sera mis en place mi février signalant les travaux et diffusant les informations à destination des usagers pour se rendre auprès du service en mesure de traiter leur demande.

Un fléchage indiquera le cheminement pour se rendre auprès dudit service à partir de la mairie.

- **Flèche à fond bleu** pour le service « Population » qui outre l'accueil général est chargé des élections et de l'état civil. Ce service sera situé à proximité de la mairie pendant la période de travaux : à la salle « L'EXPO », rue Ernest Zégut (à l'angle avec la rue du commerce).

**SERVICE POPULATION**

- **Flèche à fond jaune** pour le service « Vie quotidienne », en charge des domaines relevant du social, du logement, de l'enfance, du scolaire, de la vie culturelle et associative. Ce service sera situé au complexe sportif du Turet. Il est conseillé d'y accéder par la rue du Mont blanc pour les facilités de stationnement qu'offre cette voie.

**VIE QUOTIDIENNE**  
Véhicules

**VIE QUOTIDIENNE**  
Piétons

**Les horaires d'ouverture au public demeurent identiques : du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h ; le vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h.**

Les courriers destinés à ces services doivent toujours être adressés à Monsieur le Maire, 77 rue de l'Horloge, BP 407, 01174 GEX CEDEX ou déposés dans la boîte aux lettres située devant la mairie.

## En bref

### DÉNEIGEMENT

**En cas de chute de neige, le stationnement des véhicules est interdit de 0 h à 9 h :** rues Francis Blanchard, Léone de Joinville (place du Pont au pont du Journans), de Genève, des Terreaux, de l'Horloge, de la Fontaine, du Château, du Commerce, Charles Harent, des Acacias, Zégut, des Usiniers, des Abattoirs, de la Folatière, de l'Hospice, des Tulipiers, de Pitegny, des Grands Champs, de Gex-la-Ville, de Rogeland, du Mont Blanc et Marius Cadoz, chemins de l'Aiglette et du Pré de l'Étang, avenue de la Gare et place Perdtemps.

**Le stationnement est strictement interdit** rues Jean Perrier et des Contamines, chemins des Issues et des Combes, et ruelle de l'église.

Attention, si votre véhicule gêne le déneigement, la Police Municipale pourra vous verbaliser. Merci pour votre compréhension. Vous pouvez vous reporter au bulletin n°77 pour les mesures à prendre concernant le déneigement, celui-ci étant l'affaire de tous.

### VACANCES D'HIVER À L'ACCUEIL DE LOISIRS

A la découverte de  
**L'EUROPE DU NORD**

**Vacances d'HIVER à « la Buissonnière »**

Ouvert  
Aux enfants de 3 à 12 ans  
Du Lundi au Vendredi  
Inscription à la journée ou à la demi-journée

**Du 15 Février au 26 Février 2016**  
Dépôt des dossiers avant le 5 Février 2016

Des sorties à la journée sont prévues !

Accueil Collectif de Mineurs de la ville de GEX "La Buissonnière"  
Situé au Groupe Scolaire des Vertes Campagnes  
Pour plus de renseignements : 04 50 28 72 03

**Du 15 au 26 février 2016. Dépôt des dossiers avant le 5 février.**  
+ d'infos : 04 50 28 72 03



## LES ÉCHOS DU CONSEIL

### 9 NOVEMBRE 2015

Le conseil municipal :

- a débattu des orientations concernant le budget de la Commune, de la zone artisanale et de la forêt. La section fonctionnement s'équilibrerait à 14 020 020 € en 2016, 13 821 000 € en 2015. Le montant disponible pour le financement des investissements sera donc de 2 538 466 €, une fois remboursées les annuités d'emprunts (1 000 000 €). Au vu des incertitudes pesant sur la situation des collectivités, doivent être pris en compte :
  - la baisse des recettes : diminution des dotations et prélèvement au titre du fond de péréquation des ressources intercommunales,
  - la réorganisation territoriale,
  - le maintien de la masse salariale.
 Il ne sera pas recouru à l'emprunt en 2016. (Pour mémoire, 31 décembre 2014 : 10 563 000 €, au 31 décembre 2015 : 9 600 437,43 €). Le montant des investissements devra être maintenu, dans l'attente du constat des résultats 2015, aux environs de 2 300 000 €. Au terme des travaux de la commission du 17 septembre 2015, le montant envisagé s'élève à 2 398 900 €.
- a autorisé M. le Maire à signer la convention avec la MJC redéfinissant les rapports et les modalités

- de financement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- a accepté, après négociations avec l'assureur, la proposition de GRAS SAVOYE portant de 5.5 % à 6.20 % le taux de la cotisation par rapport à la masse salariale et de l'autoriser à signer l'avenant pour les garanties statutaires ;
- a accepté le renouvellement pour une durée de 5 ans de la convention d'occupation de terrain et de forêt au Col de la Faucille avec Juraventure-Woodsport-Sportera ;
- a accepté la création d'un poste supplémentaire d'ATSEM à l'école maternelle des Vertes Campagnes ;
- a approuvé les modifications budgétaires tenant compte des omissions de crédits concernant les opérations d'ordre et la réalisation des travaux d'accessibilité à la mairie et à la piscine ainsi que la nécessité de rembourser la TLE à un pétitionnaire n'ayant pas réalisé la construction pour laquelle il avait reçu une autorisation ;
- a approuvé l'avant-projet définitif de l'opération d'extension du groupe scolaire de Parozet ainsi que l'avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre et a autorisé M. le Maire à signer toutes les pièces relatives aux marchés subséquents.

### 7 DÉCEMBRE 2015

Le conseil municipal :

- a acté la tenue des débats d'orientations budgétaires pour la Commune, la Forêt et la Zone artisanale ;
- a approuvé les propositions de M. le Maire pour voter le budget primitif 2016 présenté par chapitres et opérations, s'équilibrant à 14 020 020 € en fonctionnement et à 5 734 206 € en investissement ;
- a approuvé, conformément aux orientations du DOB, le maintien des taux d'imposition en 2016 :
  - taxe d'habitation : 16,95 %
  - taxe sur le foncier bâti : 14,43 %
  - taxe sur le foncier non bâti : 94,29 %
  - CFE : 20,08 %
- a approuvé les budgets primitifs 2016 pour la zone artisanale et pour la forêt par chapitre en fonctionnement et par opération et crédits non ventilés en opération en section investissement, proposés par M. le Maire ;
- a autorisé M. le Maire à signer les devis se rapportant aux opérations énumérées dans les programmes de travaux forêt 2016 ;
- a maintenu le prix du stère de bois d'affouage à compter du 1/1/2016 à 28 €, demandé à l'ONF de procéder en 2016 au martelage des coupes, précisé les garants de la bonne exploitation des bois et donné pouvoir à M. le maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- a décidé de solliciter l'octroi d'une subvention auprès de M. le Président du Conseil Régional pour la réalisation de travaux d'interventions en futaies sur certaines parcelles ;
- a décidé d'attribuer les dotations de participation aux frais de fonctionnement pour les élèves scolarisés à l'institut Jeanne d'Arc au titre 2016 ;
- a décidé de devenir centre enregistrateur par le biais du système national d'enregistrement (SNE) et a autorisé M. le Maire à signer la convention avec l'État dans le cadre de la Loi pour l'accès au logement et à un urbanisme renoué (ALUR) du 24 mars 2014, la mise en place d'un dossier unique de demande de logement social étant instituée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le dossier unique permet aux demandeurs de ne déposer plus qu'un seul dossier, enregistré et numérisé dans le SNE. Ce dossier est valable pour tous les bailleurs et toutes les Communes demandés ;

- a autorisé M. le Maire à signer la convention avec Dynacité pour obtenir une garantie d'emprunt pour l'acquisition de 11 logements : 6 PLUS, 3 PLAI et 2 PLS en VEFA sis Avenue de Paris ;
- a autorisé M. le Maire à accorder deux garanties de la Commune à 100 % et à signer les contrats à intervenir avec Dynacité ; une garantie d'emprunt de 788 800 € concerne l'acquisition en VEFA de 6 logements PLUS et 3 PLAI avenue de Paris ; l'autre de 302 000 € concerne l'acquisition en VEFA de 2 logements avenue de Paris ;
- a adopté les propositions concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz et chargé le Syndicat Intercommunal d'Électricité de l'Ain d'assurer, pour le compte de la Commune, la perception des montants correspondants ;
- a approuvé l'engagement de la ville dans l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée ;
- a créé un tarif fixé à 72 € pour la mise à disposition de la salle du centre associatif au profit des associations syndicales de copropriétaires pour la tenue de leurs Assemblées Générales, ceci en alternative durant les travaux d'accessibilité en mairie ;
- a accepté le versement d'une subvention à ÉCLAT, au centre socioculturel des Libellules et à la MJC pour le premier trimestre 2015-2016 d'interventions liées aux activités péri-éducatives ;
- a émis un avis favorable à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Gex permettant ainsi d'intégrer les nouvelles dispositions de la loi ALUR ;
- a décidé d'acquérir la partie de la parcelle AD14 et verser une indemnité d'éviction à la propriétaire pour permettre l'aménagement d'un espace public conformément au PLU (emplacement réservé) ;
- a autorisé M. le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un local sis 217 avenue de Perdttemps entre la Commune et l'association Pays de Gex Promotion Animation (PGPA) ;
- a approuvé les modifications proposées (décision modification n° 5 au budget 2015 de la Commune) pour la reprise des résultats du SIVOM Gex-Cessy suite à la dissolution de ce dernier par M. le Préfet de l'Ain et selon le calcul de la répartition du nombre de repas servis aux usagers résidant dans chacune des communes durant la période d'exercice du syndicat.

## BULLE D'ÉTOILES



Bulle d'étoiles  
Micro-crèches



Deux micro-crèches ont ouvert à Gex le 4 janvier 2016 (horaires : du lundi au vendredi de 7 h 45 à 18 h 45) :

- « Perdttemps », 24 place Perdttemps
- « Les Anges », 57 rue de Genève.

Bulle d'étoiles :

- 40 places d'accueil en juin 2016 ;
- 18 professionnels de la petite enfance ;
- Une aide de la CAF pour les familles.

Contacts :

[elisebianchi@bulle-d-etoiles.com](mailto:elisebianchi@bulle-d-etoiles.com)

[www.bulle-d-etoiles.com](http://www.bulle-d-etoiles.com)

Page facebook

## ENQUÊTE DÉPLACEMENT GRAND TERRITOIRE

Depuis novembre 2015 et jusqu'en février 2016, une enquête sur les déplacements dans le Grand Territoire et financée par l'Union européenne, l'État et les collectivités locales, se déroule en porte-à-porte auprès de foyers tirés au sort (après envoi d'un courrier officiel) sur un territoire s'étendant de Bellegarde à Évian et du Pays de Gex à la région de Cluses. L'amélioration de la mobilité de demain passe par le recensement de nos modes de déplacements d'aujourd'hui.

## ÉLECTIONS RÉGIONALES 6 ET 13 DÉCEMBRE 2015

Résultats du 2<sup>nd</sup> tour :

À Gex :

- Union de la Droite : **46,61 %**  
M. Laurent WAUQUIEZ  
40,61 % - 1 201 528 voix - 113 sièges
- Union de la Gauche : **34,73 %**  
M. Jean-Jack QUEYRANNE  
36,84 % - 1 089 791 voix - 57 sièges
- Front National : **18,66 %**  
M. Christophe BOUDOT  
22,55 % - 667 084 voix - 34 sièges

Nombre d'inscrits : 5 310 485 **5 940**

Nombre de votants : 3 063 271 **2 634**

Taux de participation : 57,68 % **44,34 %**

En % des votes exprimés :

- votes blancs : 1,92 %
- votes nuls : 1,51 %

LES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX font l'objet d'un affichage (devant la Mairie) et sont publiés sur le site [www.ville-gex.fr](http://www.ville-gex.fr).

# PROJET CŒUR DE VILLE

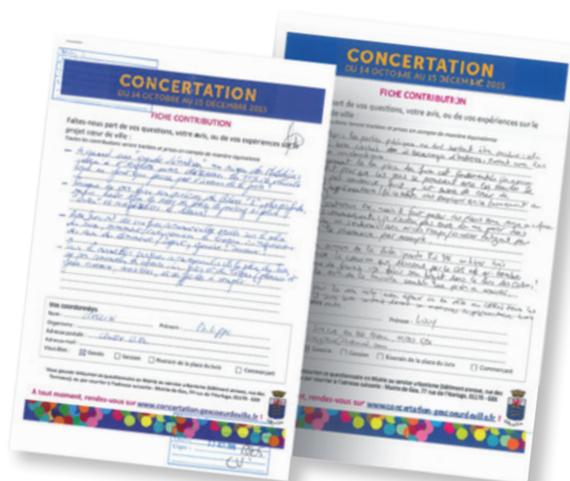
## 2 MOIS DE CONCERTATION AVEC LES GEXOIS

[www.concertation-gexcoeurdeville.fr](http://www.concertation-gexcoeurdeville.fr)

Au cours des 2 mois de la concertation sur le Projet Cœur de Ville, près de 300 Gexoïses ont profité des différentes rencontres proposées pour faire part de leurs expériences et de leurs suggestions sur l'aménagement de la place du Jura.



*Profils et sensibilités  
des participants très variés  
(élus, commerçants, résidents,  
nouveaux arrivants...)*



*Des contributions fournies,  
argumentées et constructives*



Que ce soit à travers le travail effectué lors de la balade urbaine ou de l'atelier de travail, à travers les questions posées en réunions, les témoignages recueillis auprès des commerçants ou encore les contributions récoltées sur le marché ou via le site internet, des priorités en matière d'aménagement sont clairement ressorties :

**CRÉATION D'UN ESPACE  
CONVIVAL, ATTRACTIF ET LISIBLE  
EN PRÉSERVANT L'IDENTITÉ DE GEX  
ET SON CADRE DE VIE.**

# 3 PROPOSITIONS D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU JURA

SUR LA BASE DES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION, DES INVARIANTS DU PROJET ET DES CONTRAINTES TECHNIQUES



## LES INVARIANTS

Des invariants découlant de la concertation sur le pré-projet de 2013 et de contraintes techniques maîtrisées par le Département :

- Préservation de l'intégrité du Parc des Cèdres.
- Division par 2 du nombre de logements prévus.
- Conservation des ronds-points de la Gare et du Patio dans le cadre de l'arrivée du BHNS.
- Mutualisation de l'arrêt du BHNS et des autres lignes de transport urbaines en Centre-Ville.
- Maintien d'une circulation en double sens dans la rue de Reverchon.
- Déviation de l'avenue de la Poste en lien avec le BHNS.

## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT N°1

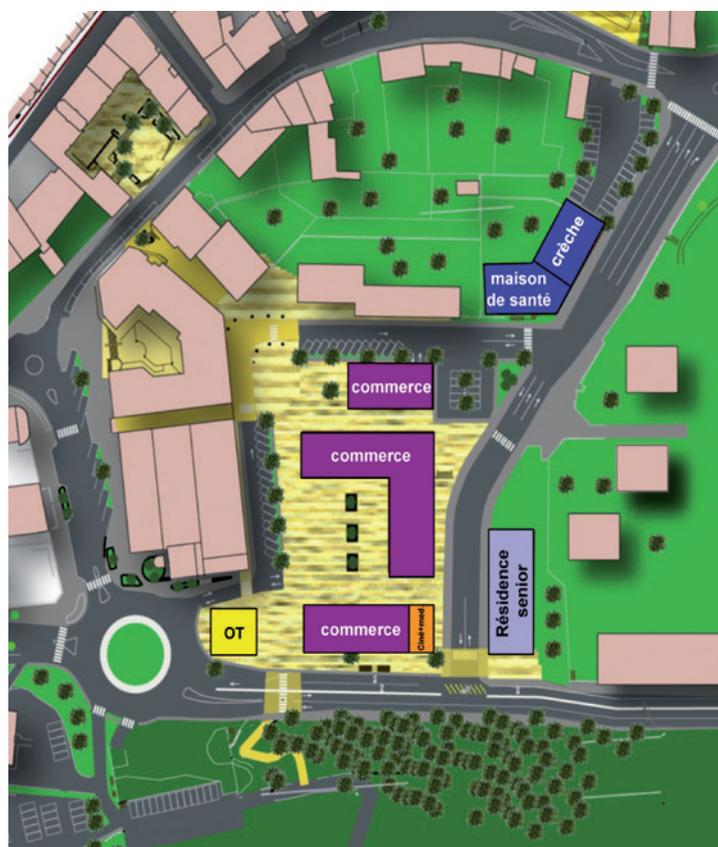
- 14 800 m<sup>2</sup> bâtis (surface de plancher).
- 78 logements créés.
- 50 logements en résidence senior.
- 2 250 m<sup>2</sup> de commerces.
- 74 stationnements extérieurs.
- 546 stationnements souterrains.



À tout moment, continuez de contribuer sur le site internet dédié :

## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT N°2

- 15 500 m<sup>2</sup> bâtis (surface de plancher).
- 110 logements créés.
- 50 logements en résidence senior.
- 1 800 m<sup>2</sup> de commerces.
- 73 stationnements extérieurs.
- 609 stationnements souterrains.
- Pas de médiathèque.



## PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT N°3

- 13 000 m<sup>2</sup> bâtis (surface de plancher).
- 72 logements créés.
- 50 logements en résidence senior.
- 1 700 m<sup>2</sup> de commerces.
- 65 stationnements extérieurs.
- 534 stationnements souterrains.

### À VOS AGENDAS !

- 1<sup>er</sup> trimestre 2016 : proposition finale d'un Aménagement présentée en Réunion Publique.
- 2016 : mise en consultation et sélection d'un aménageur.

## Les commerces

### SERRURERIE DÉPANNAGE DU PAYS GESSIEN

Monsieur Aurélien DI FIORE a créé la Serrurerie Dépannage du Pays Gessien et a commencé son activité en septembre 2015. Il est accessible 24h sur 24h et 7 jours sur 7 en cas d'urgence pour des ouvertures de portes et de voitures. Il propose bien sûr d'autres prestations comme le remplacement et l'entretien de serrures des portes, fenêtres et boîtes aux lettres. Il peut également vous fournir des solutions pour sécuriser votre domicile par l'installation de serrures renforcées, de poignées blindées, de barres anti-crochetage, etc. Il s'attache à satisfaire les besoins de ses clients à des prix raisonnables.



**Serrurerie dépannage du Pays Gessien**  
408, rue de Paris - 12, résidence Les Fontaines  
Tél. 07 50 86 14 32  
[www.depannage-serrure-pays-de-gex.fr](http://www.depannage-serrure-pays-de-gex.fr)  
[www.facebook.com/sdpg.difiore](https://www.facebook.com/sdpg.difiore)

### UNIVERS LE MARIAGE

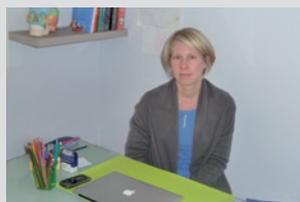


Univers le Mariage est une agence d'organisation de mariages et d'événements familiaux créée par Madame Vanessa MANÉBARD, Directrice de l'agence depuis 2014. Son but est d'aider les futurs mariés à organiser leur mariage, les déchargeant ainsi du stress et de la fatigue liés à la gestion d'un tel événement. Des prestations sur mesure vous seront proposées : conseil personnalisé, planification partielle ou complète, décoration, coordination le jour J et location de matériel de mariage (housse de chaises, nappes, matériel pour cérémonie laïque, ...). Elle sera toujours à votre écoute pour réaliser votre projet, grâce à une organisation de qualité et un large réseau de partenaires. Elle propose également ses services pour l'organisation d'autres événements familiaux : baptêmes, anniversaires, soirées de la Saint Valentin...

**Univers le Mariage - 404, rue des Vertes Campagnes**  
Bâtiment 14 « Les Pâquerettes »  
Tél. 06 38 93 64 19  
[universlemariage.wp@gmail.com](mailto:universlemariage.wp@gmail.com)  
[www.universlemariage.com](http://www.universlemariage.com)

### DIÉTÉTICIENNE NUTRITIONNISTE

Début janvier, Madame Caroline ROTMAN a ouvert son cabinet à l'Aiglette. Diététicienne nutritionniste diplômée, elle assure un bilan nutritionnel et un suivi personnalisé pour enfants, ados et adultes. Par une éducation thérapeutique adaptée, elle aide ses patients à améliorer leur alimentation et répond à leurs besoins spécifiques (perte/gain de poids, sportifs, ...). Elle reçoit sur rendez-vous à son cabinet et peut également se déplacer à domicile.



**Caroline ROTMAN - 51, rue des Entrepreneurs**  
Tél. 07 68 13 68 37 - [gexnutrition@gmail.com](mailto:gexnutrition@gmail.com)

### En quoi le recensement est essentiel ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes vivant en France. **Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés pour aller travailler, conditions de logement...

**Au niveau local,** le recensement sert notamment à **ajuster l'action publique** aux besoins de la population :

- pour décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.),
- pour préparer les **programmes de rénovation** des quartiers,
- pour déterminer les **moyens de transport** à développer, ...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et les associations leur public.

### Qui sera concerné à Gex ?

Lors des deux derniers recensements généraux en 2009 et 2014, la population de Gex a dépassé les 10 000 habitants. Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, elle est de 11 200 habitants. Désormais, chaque année, il sera procédé au recensement d'une partie de la population. La collecte annuelle porte sur un échantillon d'adresses tirées au hasard et représentant environ 8 % de la population. Après 5 années, l'ensemble du territoire de chaque commune est pris en compte et 40 % environ des habitants sont recensés. Les statistiques élaborées à partir des enquêtes de recensement sont représentatives de l'ensemble de la population.

**Du 21 janvier au 27 février 2016, ce sont donc les occupants de 463 logements répartis sur le territoire communal qui sont sollicités pour répondre aux questionnaires.**

### Comment s'organise le recensement ?

Les personnes résidant dans les 463 logements concernés par l'enquête de recensement ont été informées de la visite d'un agent recenseur par le biais d'une lettre déposée entre le 6 janvier et le 8 janvier dans leur boîte aux lettres. Elles recevront la visite d'un agent recenseur muni d'une carte professionnelle (voir le modèle ci-dessus). Il leur remettra des identifiants pour se faire recenser en ligne ou, si elles ne le peuvent, des questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu ensemble.



### Nos agents recenseurs

Voici « le trombinoscope » de nos agents.

Lors de leur visite, ils devront vous présenter la carte ci-dessus.



**Daniel  
BASQUIN**

**Jean-François  
BERNASCONI**

**Philippe  
GUILLOT**

**Les réponses resteront confidentielles.** Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site :

**[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)**

Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

**Nous remercions les personnes concernées pour ce devoir civique, la participation de chacun étant essentielle et rendue obligatoire par la loi.**

## LA PISCINE MUNICIPALE

### POURQUOI FERME-T-ELLE 2 FOIS PAR AN ?

Derrière l'idée ludique et d'apprentissage que l'on se fait d'une piscine se cachent les heures de l'ombre que l'on peut diviser en 2 parties :

- celles permettant de profiter d'un niveau de confort qui induit propreté, hygiène et bon fonctionnement des matériels ;
- celles permettant de profiter d'une eau tempérée aux qualités physico-chimiques irréprochables.

Ces heures de l'ombre correspondent au travail dédié à l'entretien journalier de notre piscine.

- 6 heures de nettoyage et désinfection ;
- 1 heure 30 de maintenance et apport des produits consommables.

2 agents communaux se chargent de ces tâches.

Ce travail s'effectue principalement lorsque la piscine est désertée par ses usagers : de 5 h à 9 h et de 21 h à 23 h.

La réglementation nous oblige à vider et nettoyer notre piscine à minima 1 fois par an. Cette fréquence est minimaliste. Dans la pratique, les bassins de petite taille comme le nôtre optent pour 2 fermetures techniques.

La vidange du bassin est obligatoire. Celle-ci nous permet de nettoyer mécaniquement les carrelages. Malgré

le développement des machines, le balai brosse et l'huile de coude restent la meilleure solution pour décaper les joints des carrelages.

Le réseau à sec nous permet également de démonter et nettoyer le filtre à diatomite\* qui est la clé de voûte de la qualité de notre eau.

Après la filtration de l'eau intervient la chimie : notre piscine est désinfectée au chlore. 2 paramètres sont essentiels, le taux de chlore et la valeur du PH\*\*. Ces valeurs sont calculées en temps réel et maintenues par des systèmes d'injections automatiques. Les produits bruts nécessitent des manipulations avec des équipements spécialisés. Ils sont corrosifs et nécessitent un entretien en profondeur durant ces périodes.

Sur les sols, mais également les murs et le mobilier, en plus du dépôt de calcaire, les produits d'entretien courant forment des dépôts nécessitant un décapage appuyé.

Enfin ces périodes nous permettent de remettre en état tout le matériel de confort (éclairage, sèche-cheveux, douches, ...).

**La piscine sera fermée du 22 au 28 février 2016.**

### Un peu de technique

\* **La filtration** permet de bloquer les particules indésirables. L'eau passe dans une sorte de passoire géante. Plus les trous de la passoire sont petits, plus le filtre est efficace. On utilise le micromètre comme valeur. Plus la valeur est petite, plus la filtration est fine (pour un ordre de valeur, le diamètre d'un cheveu correspond à environ 50 micromètres).

Les 2 principaux types de filtration utilisés en piscine sont :

- le sable dont la capacité de filtration est d'environ 30 micromètres ;
- la diatomite dont la capacité de filtration est d'environ 3 micromètres.

\*\* **PH** : sigle signifiant potentiel hydrogène et qui représente la mesure de l'alcalinité en chimie. Il se mesure sur une échelle de 1 (acidité absolue) à 14 (basicité absolue). Pour exemple :

- 2,5 = jus de citron, vinaigre, coca cola
- 7 = eau pure
- 11,5 = ammoniac

La norme en piscine est comprise entre 6,9 et 7,7.

### Quelques chiffres

**55 000 baigneurs annuels** : 19 000 issus des scolaires, 17 000 du milieu associatif et 19 000 des ouvertures publiques.

Notre fréquentation publique concerne **57 % d'adultes pour 43 % d'enfants**.

La piscine fonctionne **3 040 heures par an**, dont 1 680 (55 %) dédiées aux ouvertures publiques.

Le bassin de la piscine est d'une contenance de **375 m<sup>3</sup>** et consomme annuellement **2 820 m<sup>3</sup>** d'eau.

Pour le stabiliser nous utilisons annuellement : **2 000 lt d'acide** et **700 kg de chlore**.

Le personnel de la piscine se compose **d'un agent et demi pour l'accueil, d'un agent d'entretien et de 4 maîtres-nageurs-sauveteurs**.



Mille mercis à Jacqueline JOZ-ROLAND partie à la retraite fin 2015 après une trentaine d'années à l'accueil souriant et efficace de la piscine.

## Gex Avenir

Le début d'année sera marqué par quelques changements. Le site internet de la ville évoluera dans les jours à venir. Ces évolutions doivent permettre une meilleure lisibilité et un accès à l'information plus aisé. Une page extranet pour les élus est également à l'étude. Il s'agit de mettre en ligne, en accès personnel et sécurisé, tous les documents dont a besoin chaque membre du conseil municipal : convocation au conseil municipal, convocation aux commissions, compte-rendu, agenda, etc. Cela entre dans une démarche plus large de dématérialisation administrative que nous souhaitons mettre en place, avec pour objectif une simplification du travail pour le personnel communal et la réalisation d'économies.

Pour Gex Avenir, Jérémie VENARRE

Nous vous rappelons la création d'une page Facebook de la Ville. Nous vous encourageons à la consulter régulièrement, vous y trouverez les actualités de la commune et tous les événements, notamment culturels, à venir.

Ce printemps verra la rénovation du parcours historique. Le parcours a déjà 20 ans, certains panneaux ont souffert de la météo et sont abîmés. Ainsi 24 panneaux seront refaits, certains avec de nouveaux textes et illustrations. Ils sont en cours de fabrication et seront prochainement installés. Nous avons également souhaité étendre ce parcours historique afin de mettre davantage en avant notre patrimoine. Il sera donc densifié au centre-ville. Les recherches sont menées par Alexandre MALGOUVERNÉ.

La valorisation du patrimoine est l'affaire de tous et la commune a mis en place une aide financière pour la rénovation des façades et fenêtres des bâtiments dans le centre historique. Enfin celui-ci et sa valorisation font partie intégrante du projet cœur de ville. Nos réflexions et les orientations du projet privilégient un cœur de ville relié et inséré au centre ancien. Notre démarche vise à moderniser et à redynamiser ce secteur. Et cela sera possible en nous appuyant sur notre beau patrimoine, un atout de notre commune.

Je vous souhaite une très belle année 2016.



## Solidaires pour l'Avenir de Gex

**Le groupe Solidaires pour l'Avenir de Gex adresse à tous les Gessiens ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.**

L'année 2016 sera une année de transition pour la Communauté de Communes, entre autres pour la gestion de l'eau.

Nous avons apprécié le choix politique de la dernière Assemblée Communautaire de l'année 2015 pour une gestion en régie publique de l'eau et de l'assainissement (unanimité moins 1 abstention). Ce résultat est d'abord dû au Vice-Président chargé de l'eau et de l'assainissement, M. RAPHOZ, convaincu qu'une gestion en régie directe sera profitable pour l'entretien des réseaux et des installations, mais aussi aux usagers. Les interventions du Collectif « Pays de Gex Eau Bien commun », créé dès janvier 2015, ont certainement contribué aussi au résultat de ce vote.

Il reste maintenant à choisir le type de régie. L'enjeu est de taille, puisqu'il s'agit de choisir le degré d'autonomie politique et juridique vis-à-vis de la collectivité, et de choisir le degré de responsabilisation des représentants d'usagers. Deux régies sont possibles :

**La régie personnalisée à autonomie financière** mène sa propre vie juridique. Distincte de la collectivité qui l'a créée, elle possède son propre patrimoine, emploie elle-même des salariés, signe elle-même des contrats ; **un Conseil d'Administration et un Directeur** se partagent le pouvoir. **La Communauté de Communes choisit le directeur et le règlement de la régie.**

**La régie à seule autonomie financière** n'est pas une entité distincte de la collectivité. Ainsi, un budget annexe de la collectivité lui est dédié. C'est le Conseil Communautaire qui signe les contrats, vote le budget, fixe les tarifs

et vote le règlement de service. Les agents (contrats de droit privé) sont sous la responsabilité du Président de la communauté de communes. **Le conseil d'exploitation** est l'organe délibérant à voix consultative.

**Les deux assemblées, Conseil d'Administration et Conseil d'Exploitation, comprennent des élu(e)s en nombre majoritaire, et des citoyen(ne)s représentant(e)s d'associations. Nos élu(e)s et des citoyen(ne)s seront donc impliqués directement dans la gestion de notre ressource en eau.**

**Nous vous invitons à suivre les débats communautaires et à vous impliquer dans la gestion des affaires du Pays de Gex lorsqu'il y a, comme maintenant, des ouvertures pour les citoyen(ne)s.**



Michel AMIOTTE - Sébastien CHARPENTIER - Guy JUILLARD - Sylvie FORSTMANN - Jean-Pierre TURIN

## Humanisme et Participation

Tout d'abord permettez-nous de vous présenter au nom de la liste Humanisme et Participation, nos meilleurs vœux de santé et de bonheur en ces périodes si difficiles. Une pensée aussi de fraternité pour tous les Gexois dans la souffrance ou endeuillés.

Le mois de décembre 2015 a vu la fin de la période de concertation concernant l'arlésienne gexoise : le projet de cœur de ville.

Le 15 décembre nous avons pu voir les scénarios sortant de cette concertation. Ils sont au nombre de 3.

Pour une large part ils sont proches du projet élaboré par le comité de pilotage entre 2008 et 2014.

Avec à ce jour quelques remarques et questions.

Nous défendons avec constance le projet issu des travaux du conseil municipal précédent qui nous apparaît comme équilibré, à la différence de celui défendu par le maire actuel, projet vraisemblablement issu d'une négociation avec la liste « défi centre-ville ». Ce qui le différencie c'est essentiellement la sanctuarisation du Parc des Cèdres y compris le talus qui l'isole de la ville et une diminution annoncée du nombre de logements construits.

Avec les résultats regrettables suivants :

- Concentration sur un espace restreint du cœur de ville, avec une diminution importante des espaces publics au profit des logements (même en diminution) et des commerces.
  - Disparition de la médiathèque.
  - Déséquilibre financier de l'opération au détriment des contribuables gexois (on parle de 6 millions d'euros pour financer les équipements publics).
- De nombreuses questions restent à ce jour non résolues.
- Les scénarios prévoient entre 70 et 110 logements. Le plus probable est celui à 110 logements. On nous annonce par ailleurs une résidence pour nos anciens de 50 lits. Sont-ils inclus dans les chiffres de logements prévus ? Sinon cela signifie que le nombre réel de logements se situera entre 120 et 160 logements. Dans la dernière hypothèse nous ne sommes plus très loin de la fourchette haute du projet initial... mais sur un espace plus réduit, plus confiné.
  - La question des parkings reste aussi entière. S'il est vrai que de très nombreux parkings souterrains

(environ 500 places mais y compris le parking-relais du BHNS) viendront absorber le surplus de population, les parkings aériens réservés au passage et aux commerces seraient de 70 places. Certainement insuffisant.

- Dernier élément concernant le talus du Parc des Cèdres. On nous dit qu'il doit être sanctuarisé parce qu'il est le refuge d'espèces d'arbres rares. Ils font aussi une barrière infranchissable avec le parc qui se trouve ainsi déconnecté de la ville.

Mais surtout pourquoi cet argument valable pour le parc des Cèdres n'est pas revendiqué pour le square Jean Clerc qui va disparaître sous des bâtiments. Quid du cèdre de l'office du tourisme et des essences variées qui bordent l'actuelle avenue de la poste ?

Le parc des Cèdres doit être un espace de nature, mais il doit être aussi un espace urbain, le remodelage de ses abords pour son intégration dans le projet cœur de ville est indispensable.

Il reste donc encore beaucoup de travail pour que ce projet soit acceptable



Pour Humanisme et Participation - Henri REDIER DE LA VILLATTE - Muriel CHARRE <https://www.facebook.com/humanismeetparticipation/>

# Saison culturelle de Gex 2015/2016



## SAISON CULTURELLE



**Samedi 30 janvier 2016 à 20 h 30, à l'espace Perdtemps**

### « LES GOLDMEN »

Un concert 100 % live et 100 % tubes pour vous fondre dans l'univers de Jean-Jacques GOLDMAN avec Alain STEVEZ, chant, guitare et clavier - Bruno SZEREMETA, clavier - Pierre-Henri DROMARD, bassiste - David MAHIEUX, guitariste - John BRENNER, saxophoniste et Jérémy STEVEZ, batteur dans une interprétation fidèle de la musique de leur idole.

Tarifs : 16 € ; enfant (3 à 12 ans) : 10 € ; « passeport culture jeune » : 7 €.

**Vendredi 26 février 2016 à 20 h 30, à la salle des fêtes**

### « MAGIC WALTRICK, les mystères de l'esprit » avec Patrick WALTRICK

Une soirée de détente et de mystère, un étonnant rendez-vous avec cet artiste suisse professionnel qui présente ses spectacles dans le monde entier.



Ouverture des portes un quart d'heure avant. Tarifs : 8.30 € ; enfant (3 à 12 ans) : 4.40 € ; « passeport culture jeune » : 3.90 €.

Vente des billets en mairie de Gex, à l'Office de Tourisme Pays de Gex La Faucille et le soir du spectacle en fonction des places disponibles. Renseignements : 04 50 42 63 00 ou sur [www.ville-gex.fr](http://www.ville-gex.fr)

## ÉVÉNEMENTS...

### APPEL À EXPOSER CONFRONTATIONS PHOTO 2016

La 4<sup>e</sup> édition du festival des Confrontations Photo ouvrira ses portes à Gex du 30 septembre au 2 octobre 2016. Autour du week-end dans la grande Halle Perdtemps, des accrochages « hors les murs » sont également programmés du 23 septembre au 8 octobre 2016 au siège de la CCPG et avec les villes partenaires : Divonne-les-Bains, Ferney-Voltaire et Saint-Genis-Pouilly.

Les Confrontations Photo sont réalisées en partenariat avec la ville de Gex, la CCPG et le Conseil départemental de l'Ain. L'appel à exposer est ouvert aux photographes amateurs ou professionnels depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2015 jusqu'au 31 mars 2016.

Renseignements et documents téléchargeables disponibles sur : <http://confrontations-photo.org/>

Contact : [contact@confrontations-photo.org](mailto:contact@confrontations-photo.org)

Retrouvez également toutes les nouvelles du festival sur : <https://www.facebook.com/confrontations.photo/>



### TÉLÉTHON

La Ville de Gex, le Centre socioculturel « Les Libellules » et l'association AGITH ont participé activement au Téléthon en organisant une soirée jeux le mercredi 2 décembre et une animation sur le marché le samedi 5 décembre. Ces deux opérations ont permis de reverser à l'AFM la somme de 1 957,40 €. Merci aux bénévoles de ces trois entités pour leur dévouement !

## VOTRE AGENDA

Retrouvez l'essentiel de l'actualité sportive, culturelle et associative du mois sur [www.ville-gex.fr](http://www.ville-gex.fr)

### Institutionnel

**Mercredi 3 février à 20 h**

Réunion de quartier secteur Vertes Campagnes, Tougin, Méribel - Salle Barbara

**Lundi 7 mars à 18 h 30**

Réunion du Conseil municipal en salle du conseil

**Samedi 19 mars à 17 h**

Cérémonie, Monument aux Morts

**Mercredi 6 avril à 20 h**

Réunion de quartier secteur Gex-la-Ville, Aiglette, Pitegny, Charpak, Creux du Loup et Belle Ferme - Local associatif (proche camping)

**Samedi 13 février**

**Dès 10 h :** inscriptions pour le vide-greniers du Sou des Écoles du 13 mars, dans la limite des places disponibles, au local associatif (proche camping)  
**Dès 19 h :** l'USPG au bal masqué, à l'espace Perdtemps. Musique, petite restauration, buvette ; déguisement de rigueur. Concours de déguisement, tombola. Tout mineur se devra d'être accompagné d'un adulte.

**Du 4 au 6 mars**

Salon Tendence Immobilier organisé par PGPA à l'espace Perdtemps

**Mardi 8 mars**

Journée de la femme, cinéma Le Patio  
**14 h :** « Sous les jupes des filles » d'Audrey Dana  
**20 h :** « La source des femmes » de Radu Mihaileanu  
Séances gratuites pour les femmes dans la limite des places disponibles

**Samedi 12 mars à 20 h**

Soirée poésie, salle Barbara

**Dimanche 13 mars**

**De 9 h à 17 h :** vide-grenier du Sou des Écoles à l'espace Perdtemps (dépot : samedi de 16 h 30 à 19 h ; vente : dimanche)  
**17 h 30 :** concert des professeurs à l'école de musique

### Médical

**Lundi 14 mars de 10 h à 12 h 30 et de 15 h 30 à 19 h**

Don du sang à l'hôpital local du Pays de Gex, 160, rue Marc Panissod à Tougin ainsi que dans le camion

**Lundi 11 avril de 14 h 30 à 16 h 30**

Collecte par le médibus des aiguilles, seringues et stylos pour diabétiques, avenue de la Poste

### Municipalité, associations

**Samedi 30 janvier à 20 h 30**  
Concert Les Goldman

**Samedi 30 janvier de 10 h à 20 h**

**Dimanche 31 janvier de 9 h à 14 h**  
Gymnase du Turet : Championnat de gymnastique artistique organisé par la Gexoise et le Comité départemental de Gymnastique

**Vendredi 5 février à 19 h**

Assemblée générale de l'Amicale des Donneurs de Sang, salle Barbara, Vertes Campagnes

**Samedi 6 février**

**Dès 8 h :** Championnat de l'Ain et du Rhône de Twirling Bâton  
Gymnase Charpak - petite restauration

**De 9 h à 17 h :** atelier Crop de scrap booking organisé par Scrap'Oxygène à la salle des fêtes  
Renseignements : 06 89 37 15 19 (places limitées)

**14 h 30 :** Audition « familles » à l'école de musique

**20 h :** loto du centre socioculturel « Les Libellules » à l'espace Perdtemps - Ouverture des portes dès 19 h

**Mardi 15 mars**

Carnaval des écoles de Gex

**Vendredi 18 mars à 19 h**

Audition de la classe de piano de Mme Marteau

**Samedi 19 mars**

**10 h 30 :** audition de la classe de flûte à bec de Mme Perret  
**En soirée :** « Le twirling fait sa feria » à l'espace Perdtemps  
Soirée dansante, paëlla, animations, démonstrations  
Sur inscriptions : 06 73 93 48 07

**Dimanche 20 mars à 10 h 30**

Audition de la classe de chant de Mme Grand

**Vendredi 1<sup>er</sup> avril à 20 h 30**

Cravate Club, soirée théâtrale, salle Barbara

### SUIVRE LA VIE CULTURELLE

Les personnes souhaitant recevoir un message électronique les informant régulièrement de l'actualité culturelle peuvent se faire connaître auprès d'Élodie REYNARD, responsable des affaires culturelles [elodie.reynard@ville-gex.fr](mailto:elodie.reynard@ville-gex.fr)

## NAVETTES DE SKI BUS

Les horaires de ces navettes ski bus au départ du Pays de Gex (ski bus n° 1 : Divonne-les-Bains-Gex-La Faucille-La Vattay et ski bus n° 2 : Saint Genis-Pouilly – Crozet transfo & télécabine – Gex) et à destination de la télécabine de Crozet, de la Faucille et de La Vattay sont disponibles et téléchargeables sur le site de la société EUROPTOURS : <http://www.europtours.fr/fr/actualites/actualites-europtours/europtours-ski-bus-saison-2015-2016.html>

L'aller-retour est à 2 euros. Les navettes ne fonctionnent que si les stations sont enneigées et les pistes de ski ouvertes et durant les vacances d'hiver ainsi que les week-end de janvier, février et mars 2016.



## AIDE À DOMICILE POUR TOUS

Débordé par le quotidien, de retour d'hospitalisation, seul, fatigué ?

Vous avez besoin d'aide, de soutien ou de compagnie ?

L'ADAPA met à votre disposition des services adaptés.

Permanence bureau de Gex le lundi de 8 h 30 à 10 h et le jeudi de 8 h 30 à 9 h 30.

**Votre contact : Madame Christine BUFFENOIR - 228, avenue des Alpes - Gex  
Tél. 04 74 45 59 60 - c.buffenoir@adapa01.com**



## SORTIES NATURE ET VISITES

L'Office de Tourisme Pays de Gex - La Faucille vous propose :

- 3/02 : moulage d'empreintes d'animaux à l'étang de Cessy
- 6, 10, 13, 17, 20, 24, 27/02, 02/03 et 05/03 : visites guidées du Cern à Cessy
- 24/02 : sortie traces et indices à La Vattay
- 09/03 : construction de nichoirs à Gex

**Inscriptions obligatoires et renseignements : 04 50 41 53 85**

### Permanences des élus

**Patrice DUNAND, Maire**  
Personnel, Sécurité et Administration  
Sur rendez-vous

**Dominique COURT, 1<sup>er</sup> Adjointe**  
Affaires culturelles et Jeunesse  
Sur rendez-vous :  
Mercredi : 16 h à 18 h  
Jeudi : 9 h à 11 h 30

**Christian PELLÉ, 2<sup>e</sup> Adjoint**  
Travaux, Voirie, Espaces verts et Environnement  
Permanence :  
Lundi : 9 h à 10 h 30  
Jeudi : 9 h à 10 h 30  
Sur rendez-vous :  
Lundi : 10 h 30 à 12 h  
Jeudi : 10 h 30 à 12 h

**Sandrine VANEL-NORMANDIN, 3<sup>e</sup> Adjointe**  
Urbanisme et Transport  
Sur rendez-vous :  
Mardi : 14 h à 16 h 30  
Mercredi : 9 h à 12 h

**Daniel ROBBEZ, 4<sup>e</sup> Adjoint**  
Associations et Sports  
Sur rendez-vous :  
Jeudi : 17 h 30 à 19 h 30

**Hélène MOREL-CASTERAN, 5<sup>e</sup> Adjointe**  
Affaires scolaires  
Sur rendez-vous :  
Mardi : 14 h 30 à 16 h 30  
Jeudi : 9 h 30 à 11 h 30

**Benoît CRUYPENINCK, 6<sup>e</sup> Adjoint**  
Tourisme et Développement économique  
Permanence :  
Lundi : 9 h 30 à 11 h  
Sur rendez-vous :  
Lundi : 11 h à 12 h

**Monique MOISAN, 7<sup>e</sup> Adjointe**  
Affaires sociales  
Sur rendez-vous :  
Lundi : 9 h à 11 h 30  
Jeudi : 9 h à 11 h 30

**Jérémy VENARRE, 8<sup>e</sup> Adjoint**  
Communication et Valorisation du patrimoine  
Sur rendez-vous :  
Mardi : 18 h 30 à 20 h

**Véronique GILLET, 9<sup>e</sup> Adjointe**  
Logement  
Sur rendez-vous :  
Lundi : 15 h à 17 h  
Vendredi : 9 h 30 à 11 h 30

### Horaires d'ouverture

**Mairie**  
77 rue de l'Horloge - BP 407  
01174 GEX CEDEX  
Tél. 04 50 42 63 00  
Fax : 04 50 41 68 77  
mairie@ville-gex.fr - www.ville-gex.fr  
Lundi au jeudi : 8 h à 12 h - 14 h à 18 h  
Vendredi : 8 h à 12 h - 14 h à 17 h

**Bibliothèque municipale**  
Lundi, jeudi, vendredi : 15 h à 19 h  
Mardi : fermée  
Mercredi : 10 h à 12 h - 15 h à 19 h  
Samedi : 10 h à 12 h  
Tél. 04 50 41 86 92

**Vacances scolaires : mêmes horaires  
Fermeture les jours fériés**

**Piscine municipale**  
En période scolaire :  
Lundi : 7 h 30 à 8 h 30 (réservé adultes carte 10 entrées) - 18 h à 19 h 45  
Mardi : 12 h à 13 h 20 (réservé adultes carte 10 entrées) - 18 h à 19 h 45 - pas de ligne nageurs  
Mercredi : 14 h 15 à 18 h 45  
1 ligne nageurs 17 h à 18 h 45  
Jeudi : 12 h à 13 h 20 (réservé adultes carte 10 entrées) - 18 h à 19 h 45  
Vendredi : 7 h 30 à 8 h 30 (réservé adultes carte 10 entrées) - 18 h à 19 h 45

Samedi : 9 h à 11 h 45 - 14 h à 17 h 45  
Dimanche : 9 h à 12 h 15  
**Vacances de février : du lundi 15/02 au dimanche 21/02/2016 (horaires : 04 50 41 66 21)  
Fermeture de la piscine du lundi 22/02 au dimanche 28/02/2016**  
Tél. 04 50 41 66 21

**Police municipale**  
Du lundi au vendredi : 8 h à 9 h - 17 h à 18 h ; samedi : 10 h à 11 h  
Tél. 04 50 42 63 09

**Sous-Préfecture**  
26 rue Charles Harent - BP 409  
01170 GEX - sp-gex@ain.gouv.fr  
**Accueil** : lundi et mardi : 14 h à 16 h 15 ; mercredi : 8 h 45 à 11 h 45  
Tél. 04 50 41 51 51

**Service Étrangers** : lundi, mardi et jeudi : 14 h à 16 h 15 ; mercredi : 9 h à 12 h  
Tél. 04 50 41 87 46  
**Cartes grises** : lundi et mardi : 8 h 45 à 11 h 45 ; jeudi : 8 h 45 à 11 h 45 et 13 h 30 à 16 h ; vendredi : 9 h à 14 h

**Office de Tourisme Gex - La Faucille**  
Du lundi au vendredi :  
9 h 30 à 12 h 30 - 14 h 30 à 18 h  
Samedi : 8 h 45 à 13 h  
Jours fériés : 8 h 45 à 13 h, sauf les 25 décembre, 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> mai.  
Tél. 04 50 41 53 85  
www.paysdegex-lafaucille.com

### Éducation

**Inspection de l'Éducation Nationale**  
Circonscription du Pays de Gex  
26 rue Charles Harent - 01170 GEX  
Tél. 04 50 40 76 60  
Fax : 04 50 99 71 33

### Services administratifs

**Caisse d'Allocations Familiales**  
Cité administrative Simone Veil  
62 rue de Genève  
à ST-GENIS-POUILLY

## ÉTAT CIVIL

### Bienvenue à

Leandro SILVA JULIAO	22.09.2015
Jessica PEREIRA DA SILVA	08.10.2015
Flavien DELBREUVE	13.10.2015
Paul ZOHAR	23.10.2015
Gabin DELCOURT	24.10.2015
Samuel MARCHAL HOUARI	05.11.2015
Félix BAJARD	07.11.2015
Simon DAMIOT	10.11.2015
Léonie THOMAZIC	13.11.2015
Shayn ZEPPA	15.11.2015
Inès ESSAHIMI	19.11.2015
Camilia ESSAHIMI	19.11.2015
Tomas FERREIRA AZEVÊDO	17.11.2015
Adam LAGHZAL	01.12.2015
Naïm EL OUADNI	12.12.2015
Gaétane DRUMM	14.12.2015
Mathieu FIRMINO LOPES	16.12.2015

### Tous nos vœux à

Olga ZHURAVLEVA et Vladimir KOVALEV	06.11.2015
-------------------------------------	------------

### Condoléances aux familles de

Jean PANISSOD	16.11.2015
Yvette CROCHAT, née BOISSAT	02.12.2015
Noëlla MERCIER	13.12.2015
Abdeslam KRIBECH	24.12.2015
Félicia DUDEK, veuve LARACINE	03.01.2016

Tous les mercredis, sans rendez-vous :  
10 h à 12 h 30 - 13 h 30 à 15 h 30

**Conseils juridiques gratuits (CIDF - CDAD - ADIL - avocat - conciliateur de justice)**  
Sur rendez-vous en contactant le Point d'accès au droit - Tél. 04 50 41 35 86

**Communauté de Communes du Pays de Gex**  
135 rue de Genève  
Du lundi au jeudi : 9 h à 12 h 30 - 14 h à 18 h  
Vendredi : 9 h à 12 h 30 - 14 h à 16 h

**Mutualité Sociale Agricole**  
Salle Arcades : 9 h à 12 h  
3<sup>e</sup> jeudi, sur rendez-vous  
Tél. 04 74 45 99 00

**Point Accueil Solidarité de Gex**  
228 avenue des Alpes  
**Accueil du public** : lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 9 h à 12 h - 14 h à 17 h ; mardi : 9 h à 12 h  
**Accueil téléphonique** : lundi, mercredi et jeudi : 8 h à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h 30 ; vendredi de 8 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h ; mardi : 8 h à 12 h 30  
Tél. 04 50 41 54 62

**RSI (anciennement AVA, ORGANIC, AMPI)**  
Salle Arcades, sans rendez-vous  
4<sup>e</sup> mardi du mois : 10 h à 12 h

**Service emploi CCPG**  
135 rue de Genève  
Entretiens sur rendez-vous  
Tél. 04 50 42 65 00  
emploi@ccpg.fr  
Offres d'emploi sur :  
www.ccpgr.fr/emploi

### Numéros utiles

**Ramassage des encombrants**  
ALLO ENCOMBRANTS :  
04 50 20 65 86  
Collecte à domicile sur rendez-vous

**Déchetteries du Pays de Gex**  
VERSONNEX (CD 15) :  
04 50 42 74 74  
ST-GENIS (chemin du Moulin des Ponts) : 04 50 42 09 41  
PERON (Lotissement du Pré Munny) :  
04 50 59 14 64  
Ouverture au public (novembre à février)  
Du lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h (18 h à partir de mars) ; samedi : 8 h 30 à 17 h (18 h à partir de mars) ; dimanche : 9 h à 12 h  
Fermeture tous les jours fériés

**Collecte des ordures ménagères en porte-à-porte et tri sélectif en porte-à-porte**  
Maintenus les jours fériés

**N° Vert : 0 800 800 215**  
pour le tri, le compostage, les demandes de composteurs, les demandes de bacs à ordures ménagères.  
Pour toute autre info : 04 50 99 12 01 ou dechets@cc-pays-de-gex.fr

**Numéros d'urgence**  
**Pharmacies de garde** : 32 37  
**Médecins de garde** : 15  
**Gendarmerie** : 04 50 41 54 26 ou 17  
**Pompiers** : 18  
**Hôpitaux** :  
Centre Hospitalier Alpes Léman (Contamine-sur-Arve) :  
04 50 82 20 00  
Hôpital privé Pays de Savoie (Annesses) : 08 26 30 00 74  
Saint-Julien-en-Genève :  
04 50 49 65 65  
Cantonal (Genève) : 00 41 22 372 33 11  
de la Tour (Meyrin) : 00 41 22 719 61 11

### Foire

**Vendredi 4 mars 2016, place du Jura de 8 h à 18 h**

